ments de M. Poyer-Quertier. Il répudie énergiquement toute espèce de traité de commerce et réclame l'établissement d'un tarif douanier.

L'orateur donne ensuite des chiffres qui démontrent la décroissance continue de nos exportations. Cette situation est épouvantable. Il y a deux courants qui concernent à la ruine du commerce français : augmentation prodigieuse des importations de produits étrangers, augmentation des produits français qui sont offerts en grande quantité à l'acheteur.

Il faut reprendre notre liberté au 1er janvier 1880. Nous allons la reconquérir. Profitons-en, et alors on verra de nouveau l'essor de notre industrie ; alors nous pourrons attendre, étudier les nations qui nous entourent, et abaisser nos tarifs ou les élever, selon l'expérience que nous aurons acquise.

Ne faisons pas comme le Portugal qui, lui aussi, a fait du libre-échange. Qu'est-il arrivé ? Les Anglais ont détruit l'industrie portugaise, et quand les commerçants portugais n'ont plus eu d'argent, de marchandises, plus de titres pour payer, ils ont payé avec leur terrain, et aujourd'hui les Anglais sont les maîtres du Portugal. Ce n'est pas cela que nous voulons.

L'orateur montre ensuite que notre situation vis-à-vis de l'Allemagne résultant du traité de paix, situation qui nous oblige à donner à l'Allemagne, le traitement de la nation la plus favorisée, nous commande la plus grande réserve et nous interdit de conclure de nouveaux traités de commerce. On voit tous les jours lord Lyons chez M. Waddington ; mais lord Lyons est toujours suivi du prince de Hohenlohe. Pourquoi ? c'est que si nous faisons une concession à l'Angleterre, l'Allemagne viendra immédiatement nous demander les mêmes concessions, autorisée qu'elle est par le traité de paix ou plutôt de guerre qu'elle nous a imposé. Donc pas de traités de commerce. (Applaudissements.)

Adhésions de Chambres absentes

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de la Chambre de commerce de Nantes adhérant aux idées de la réunion. Elle demande que les traités de commerce ne soient pas renouvelés et réclame un régime de protection modéré.

La Chambre de commerce du Havre, en admettant les traités de commerce, avec certaines modifications en faveur de l'industrie a demandé que les taxes du tarif général soient relevées dans une large mesure Quand les ports de commerce comprendront leurs véritables intérêts, ils penseront comme Nantes, Honfleur, Dieppe, etc.

M. le Président ajoute que la question doit être portée devant les Chambre afin de les éclairer sur les véritables intérêts du pays au sujet de la question du transit que l'on objecte à tout propos. L'orateur établit que le chiffre du transit en France n'est pour une année que de 160 mille fr. environ, un peu moins que le nombre de tonnes auquel donne lieu le mouvement du plus petit de nos ports. Il faut donc réserver la question du transit et laisser aux Chambres le soin de régler ce point secondaire :

Allocution de M. Marteau, rédacteur en chef du journal du Havre

M. Amédée Marteau, rédacteur en chef du *Journal du Havre* appuie les paroles de M. Vulfranc Mollet et cite ce fait que le traité de commerce avec l'Angleterre ne stipulait pas l'entrée en franchise des navires dans nos ports. En 1866, dans le traité de commerce avec l'Autriche, qui n'a jamais construit un navire, on introduisit un droit de 2 fr. par tonne, dont profita immédiatement l'Angleterre, en vertu du traitement de la nation la plus favorisée.

Inutile d'ajouter que l'Angleterre nous envoya immédiatement des flottes considérables de ses navires. Le traité avec l'Autriche expirant en 1878 et n'ayant pas été renouvelé, l'Angleterre perdit immédiatement le bénéfice de cette clause réclama vivement, et, introduisit deux mois après une clause spéciale. La France rendit la même faveur à l'Autriche. (Mouvement. Applaudissements).

Adresse au Ministre

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, que la lettre suivante serait adressée à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce :

Monsieur le Ministre,

Des démarches ont été faites auprès de vous par un certain nombre de délégués de Chambres de commerce et de Chambres consultatives des arts et manufactures, pour réclamer le maintien pur et simple de nos tarifs conventionnels actuels.

Les délégués de la très grande majorité des Chambres de commerce et Chambres consultatives ont l'honneur de vous exposer :

Que de nombreuses erreurs matérielles ont été commises lors de l'élaboration de nos tarifs conventionnels ;

Que des enquêtes parlementaires de 1877-79 ont constaté non seulement ces erreurs, mais encore l'insuffisance des tarifs à l'égard d'un grand nombre de nos insdustries;

Que, depuis 1860, nos charges budgétaires se sont accrues de plus d'un milliard, pendant que les taxes de consommation, en Angleterre, ont été réduites de 750 millions ;

Que toutes les nations du continent, les Etats-Unis, les colonies anglaises elles-mêmes ont frappé ou vont frapper de taxes plus élevées nos produits à l'exportation ; Qu'une crise des plus intenses met, depuis plus de trois ans, notre insdustrie aux abois, et que, pour lutter contre l'invasion des produits étrangers, nous sommes obligés de livrer les nôtres à perte ;

Que pour résister à la concurrence anglaise, nous serons fatalement amenés, à notre tour, à réduire les salaires, au grand détriment de nos ouvriers ;

Que le commerce de nos colonies nous échappe par suite du sénatus-consulte de 1866, en vertu duquel les droits de douane peuvent être remplacés par des droits d'octroi de mer auxquels les produits de la métropole sont soumis comme ceux de l'étranger ;

Enfin, que la marine marchande, notre grand agent d'exportation et l'agriculture ne sont pas moins atteintes que l'industrie.

Tel est, Monsieur le Ministre, l'état de choses dont on vous a demandé le maintien en affirmant que les tarifs en 1860 ont donné à notre industrie et à nos exportations un essor inconnu jusqu'alors.

Nous vous ferons respectueusement observer qu'en 1860 l'excédant de nos exportations d'objets fabriqués sur les importations similaires a

été de	1,370,000,000 F.
Cet excédant n'a plus été en 1877 que de	1 283,000,000
La perte est de	87,000,000 F.
Quant à nos exportations totales, elles étaient en 1859 de	2,266,000,000 F.
Et en 1859 de	1,068,000,000
Progression en dix ans, sans traités	1,198,000,000
Ces mêmes exportations ont été en 1877 de	3,436,000,000
Exportations de 1859	2,266,000,000
Progression en dix-huit années, après les traités	1,170,000,000 F.

D'où il suit que la progression des exportations qui avait été de 1,198,000,000 fr. en dix ans, avant les traités, n'a plus été que de 1,170,000,000 en dix-huit années après les traités.

D'autre part, les importations étrangères, qui se sont élevées

en 1877 à	3,669,000,000
n'étaient en 1859 que de	1,644,000,000
Leur accroissement est de	2,028,000,000 F.

Les relevés de 1878 sont encore plus défavorables, mais nous ne les invoquerons pas, bien persuadés que les chiffres qui précèdent suffisent pour établir que l'essor dont on a parlé n'a été donné qu'aux importations de l'étranger.

Et cependant, monsieur le ministre, c'est au nom de notre exportation qu'on invoque le maintien des tarifs actuels sous prétexte que si nous relevions ces tarifs on userait de représailles à l'extérieur.

Mais est-ce que l'Italie, l'Espagne, la Russie, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, les Etats-Unis, les colonies anglaises n'ont pas pris les devants ? Est-ce que l'Allemagne n'est pas à la veille de relever ses droits de douane ? Les portes se ferment devant nous avant que nous ayons pris des résolutions au sujet de nos tarifs. En réalité, on voudrait condamner la France à servir de déversoir à l'excès de production des autres pays. Les grands pouvoirs publics ne pourraient s'y résigner.

Les besoins de notre agriculture et de notre industrie ont été exposés à la commission du tarif général de douanes. Nous supplions le gouvernement et les Chambres de tenir compte des déposition de l'enquête.

La marine marchande attend, elle aussi, un prompt remède à une situation de jour en jour plus critique.

Elle insiste que des primes suffisantes lui soient accordées.

Le *statu quo* serait, M. le ministre, la consécration d'erreurs regrettables en même temps que la continuation d'un état de choses condamné par les nations qui nous avaient suivis dans la politique économique de 1860.

En conséquence, nous protestons contre la démarche des chambres libre-échangistes ;

Nous réclamons des tarifs qui assurent l'existence de nos industries ;

Nous émettons le vœu que les nouveaux tarifs douaniers soient votés sans retard et appliqués à partir du premier janvier 1880 ;

Nous insistons pour qu'aucun traité de commerce ne soit négocié avant l'adoption du tarif général ;

Nous demandons que les questions relatives à la marine marchande soient résolues pendant la session actuelle ;

Et nous appelons votre attention sur les fâcheux effets du sénatus-consulte de 1866 qui permet aux colonies d'assimiler les produits de la métropole à ceux de l'étranger.

Bien persuadés que vous userez de toute votre influence pour faire triompher notre cause, qui est celle du pays, nous, vous prions, monsieur le ministre, d'agréer l'assurance de notre profond respect.

(Suivent les signatures).

Les délégués remettront aujourd'hui vendredi le texte de la lettre à M. le Ministre du commerce. Dans l'après-midi, à deux heures, ils seront reçus par M le président de la République.

Plus de 300 délégués ont pris part à la manifestation. Les délégués de Tarare étaient surtout remarqués. Tarare, libre-échangiste à outrance, étant passée tout récemment à la protection.

M. Pouyer-Quertier, avant de terminer la séance, prononce ensuite quelques paroles et prie les membres de la réunion de venir en aide, par leur cotisation, à l'association de l'industrie française.

La réunion se sépare ensuite à cinq heures moins un quart.

Silence au Pauvre !

Sous ce titre, le *Gaulois* publie l'article suivant que nous recommandons à nos lecteurs :

« Silence au pauvre ! » s'écriait un illustre écrivain, obligé de suspendre la publication de son journal lorsque les Jules Ferry de 1848, vainqueurs des Blanqui et des Barbès, rétablirent le cautionnement des feuilles politiques.

« Silence au pauvre ! » s'écrie à son tour M. Jules Ferry, le vrai, l'unique, l'insurgé du 4 septembre, le vainqueur farouche et rancunier du 31 octobre.

Ecoutez la définition d'une liberté qui contient toutes les autres, comme le bourgeon contient les feuilles, la fleur et le fruit, je veux parler de la liberté de conscience ; voici les propres paroles prononcées hier par M. Jules Ferry dans un banquet qui lui était offert par le conseil général des Vosges :

« Nos projets de loi respectent de la façon « la plus absolue la liberté et l'intimité du « foyer domestique. Le père de famille reste « le maître de choisir, pour élever ses en« fants, un précepteur, quel qu'il soit, ou « qu'il veuille, même dans les congréga« tions prohibées Cette liberté-là est sa« crée, primordiale, absolue ; tout citoyen « est libre de donner dans sa famille, à son « foyer, à ses enfants, le système d'éduca« tion qui convient à ses idées, qui répond « à ses convictions. L'article 7 est parfaite« ment clair et défini sur ce point ; il ne « touche pas à cela, il ne porte aucune at« teinte à la liberté de la famille, à la liber« té du foyer. Mais, si la liberté du père de « famille est entière dans la famille, ce n'est « point une liberté transmissible, et, dès « que le père de famille la délègue, l'Etat a « le droit d'intervenir. »

M. Jules Ferry, dans son libéralisme, concède au père de famille de faire élever son enfant comme il l'entendra « dans l'intimité du foyer domestiques », c'est-à-dire à la condition d'une ombre mystérieuse et d'une sorte de clandestinité.

Ce ministre est vraiment trop bon. Il appelle cela la liberté.

La liberté ainsi entendue nous promet d'heureux jours.

Un exemple entre mille. Une loi pourrait déclarer que les églises, les temples et les synagogues seront fermés, qu'il est défendu aux évêques, aux pasteurs, aux rabbins, de communiquer avec les fidèles par voie de mandement ou de discours ; que nul ne pourra monter dans la chaire de vérité ; que les manifestations extérieures d'un culte quelconque sont interdites sous quelque forme et à quelque occasion que ce soit.

Après quoi, un Ferry quelconque, ou celui des Vosges, si vous voulez, pourrait déclarer, entre la poire et le fromage, « que » ces projets respectent de la façon la plus » absolue la liberté et l'intimité du foyer » domestique; que le père de famille reste » libre de se faire dire la messe dans son » propre oratoire, par un aumônier ou un » chapelain, quel qu'il soit, choisi où qu'il » veuille, même dans les congrégations prohibées ; » et que, par conséquent la loi qui supprimerait les églises et les temples ne porterait aucune atteinte à la liberté des cultes.

Voilà cependant le raisonnement de ce Ferry, dans sa cynique nudité.

« La liberté du père de famille, » ajoute cet étrange produit des brasseries parisiennes, « *n'est point une liberté transmissible*, et, dès que le père de famille la délègue, l'Etat a le droit d'intervenir. »

Appliquons ce raisonnement au père de famille considéré comme catholique, comme protestant, comme israélite, et nous obtiendrons la déduction suivante : que l'homme croyant, libre de faire célébrer son culte *à huis clos*, par un prêtre, un ministre, un rabbin de son choix, ne peut déléguer cette liberté, et qu'en conséquence, dès qu'il la délègue, c'est-à-dire dès qu'il accepte l'enseignement collectif d'un chef religieux, l'Etat a le droit d'intervenir et de dire à ce dispensateur commun des consolantes croyances : « Tais-toi ! moi, Ferry, je t'ordonne de te taire ! »

Une telle attitude, un tel langage, se comprennent de la part d'un Domitien, d'un Philippe II, d'un Henri VIII. Elles sont plus qu'extraordinaires de la part d'un révolutionnaire devenu quelque chose dans l'Etat par le droit de l'émeute. De grâce, citoyen Ferry, veuillez considérer d'où vous êtes venu et à qui vous parlez. Vous n'êtes ou ne paraissez ce quelque chose qu'en vertu des suffrages d'un certain nombre de Français. Vous appartenez à la France démocratique, et vous ne pouvez manquer de mémoire au point de vous prendre ni pour un conquérant exterminateur, ni pour un descendant des anciens tyrans du monde.

Quoi ! vous accordez la liberté du « précepteur » à cette population de vingt-cinq millions d'âmes qui vit de son travail et de son industrie ! Quoi ! le petit rentier, l'employé, qui vivent de leur maigre revenu ou de leur modeste traitement : l'ouvrier qui gagne à la sueur de son front le strict nécessaire, ne connaîtront la liberté d'enseignement, c'est-à-dire la liberté de conscience, qu'à la condition de retribuer un précepteur à leur foyer, ceux qui ont à peine un foyer, et qui se feraient précepteurs pour vivre, s'ils en étaient capables ! Ainsi, le petit rentier, le petit bourgeois, l'artisan, qui ne peuvent pas donner un précepteur à leur enfant, seront, de par vous, privés d'une liberté qui, d'après vos doctrines arbitraires, ne se délègue pas !

Vainqueur du 4 Septembre et de la Commune, voilà quel'es sont vos notions sur la liberté et la dignité du peuple ! Soyez riches, dites-vous, et nous vous permettrons de faire élever vos enfants comme vous l'entendrez, fût-ce par les jésuites. Mais, si vous êtes pauvres, c'est nous qui nous emparerons de vos fils, de vos filles, et qui en ferons ce que bon nous semblera, sans que vous puissiez vous soustraire à notre impérieuse tutelle, dussions-nous confier vos fils à l'ancien instituteur Budaille, ou vos filles à l'ancienne institutrice Louise Michel.

Silence aux pauvres ! Les enfants des pauvres appartiennent à l'Etat.

M. Jules Ferry a bien fait d'ajouter ce dernier commentaire aux lois qui soulèvent la conscience publique d'un bout à l'autre de la France.

L'indignation publique grandit d'heure en heure, et nous verrons si M. Jules Ferry pourra, comme il s'en flatte, la braver jusqu'au bout.

Auguste VITU.

Bulletin Economique

La société des agriculteurs du Nord, s'est réunie, mercredi matin, à Lille, et a décidé l'organisation d'un congrès.

Sur la proposition de plusieurs de ses membres, il a été également décidé que la Société ferait une exposition collective.

Au cours de la séance, les renseignements ci-après ont été donnés sur l'état des récoltes :

M. Decrombecque, de Lens. — Les blés ne sont pas mauvais, quoique très tardifs ; les scourgeons sont mauvais, les avoines se sèment bien, les foins promettent peu et la paille est peu abondante.

M. Hallette, du Cateau. — Dans les terrains un peu humides, les blés sont devenus jaunes, les avoines sont semées tard, mais celles qu'on a semées sont très-belles.

M. Bleussart, de Saint-Amand, dit que les blés en général laissent à désirer; les siens sont bons, dit-il, parce qu'il a labouré en planches et paloté (terme du pays), parce qu'il craignait l'humidité.

M. Bonzel, d'Haubourdin. — Les céréales d'automne sont tardives, les blés aussi, les avoines sont mauvaises. On laboure encore des blés.

M. Desprez demande alors à M. Bonzel la cause pour laquelle on défait les blés.

M. Bonzel répond qu'on a tardé longtemps parce que d'autres occupations retenaient les cultivateurs, mais que maintenant les blés étant completement mauvais, on est forcé de le défaire.

M. Derome, de Bavai. — Les blés et les trèfles sont bons; quant à la betterave on commence seulement à la planter, on n'en peut rien dire.

M. Courtin, de Lourches. — Les récoltes sont très-bonnes : les blés semés en mars sont excellents, quant aux betteraves on n'en peut rien dire.

M. Lepeuple-Lecouffre, de Bersée, dit qu'on a été forcé de remettre les blés et de semer des avoines.

M. Macarez, de Solesmes. — Les blés promettaient assez bien. Ceux qui ont été travaillés sont beaux, les autres se coupent les cultivateurs disent qu'ils ont le ver, et si on ne peut les travailler, ils vont être retournés. Il ajoute que tous les blés où on a mis du nitrate seront démontés.

M. Corenwinder dit que, d'après certaines remarques, les nitrates employés seuls, ont empêché la venue des blés.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

La grève qui s'était déclarée dans quelques-uns de nos tissages ne paraît pas devoir se prolonger.

Hier, vers l'heure du goûter, une centaine de grévistes sont allés au tissage de M. Réquillart-Screpel, chemin des Couteaux. Après avoir inutilement essayé d'entraîner les ouvriers, ils ont jeté des briques dans la cour, puis ils se sont retirés en chantant la *Marseillaise*

Ce matin, une bande de deux à trois cents hommes a parcouru la ville et s'en est allée au Mont-à-Leux; au retour, on a encore chanté la *Marseillaise*. Tout s'est borné là.

Nous apprenons que cette après-midi, la plupart des ouvriers de MM. Auguste Lepoutre et Cie, sont rentrés sans conditions. Nous croyons qu'il en est de même chez MM. Pollet frères. Tout semble devoir être terminé demain.

Chez M. Philippe Scamps, rue de l'Alma, quelques ouvriers ont demandé à leur patron une augmentation qui leur a été refusée. Sur leur demande, leur livret leur a été remis.

L'État-Civil de Roubaix a enregistré pendant le mois d'avril :

283 naissances; 87 mariages; 198 décès.

Le comité d'organisation du concours régional et international de machines, instruments, appareils et produits agricoles, qui doit avoir lieu à Lille du 24 mai au 2 juin prochain, est composé comme suit : MM. Corenwinder, chimiste agronome à Lille, président ; Tellier, président de la société des agriculteurs du Nord, à Lille; Desprets, Florimond, agriculteur à Cappelle; Meurein, vice-président de la Chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Lille ; Ladureau, directeur de la station agronomique de Lille ; secrétaire.

Voici le rôle de la session des assises qui s'ouvrira à Douai, lundi prochain :

5 mai. — Codmont, vols, 5 témoins; défenseur Me Desespringalle. — Bostyn, vols, 4 témoins, défenseur Me Maurice. — Delaval, vols, 4 témoins, Me Deschodt.

6 mai. — Bengold, vols, 3 témoins, Me Lefrançois. — Maffer, vols, 7 témoins, Me Vanwormhoudt. — Goffin, attentat à la pudeur, 6 témoins, Me Boyart.

7 mai. — Marie Hurbin, infanticide, 4 témoins, Me Honoré. — Duchemin, 10 témoins, attentats à la pudeur, défenseur X...

8 mai. — Warron, fausse monnaie, 13 témoins, Me Amédée Petit. — Thieren, attentats à la pudeur, 7 témoins, Me Deschodt.

9 et 10 mai. — Alexis Devouge, ex-notaire, faux et abus de confiance, 51 témoins, défenseurs X... et X...

12 mai. — Arnould tentative de viol, 5 témoins, Me Hattu. — Mollet, viol sur sa fille légitime, 4 témoins, Me Herbaut.

13 mai. — Joly, attentats à la pudeur, 6 témoins, Me Herbaut. — Wacrenier, attentats à la pudeur, 17 témoins, Me Kremp.

14 mai. — Beaudrin, attentats à la pudeur, 4 témoins. — Lefebvre, vol et abus de confiance, 3 témoins. — Aubert, incendie de récoltes, 4 témoins. Pas de défenseurs désignés pour ce jour.

Nous avons signalé à diverses reprises l'esprit irréligieux qui règne, avec la complicité des maîtres, parmi les élèves des établissements d'instruction dirigés par l'Université. Dernièrement nous rapportions qu'il n'y avait eu, dans le lycée d'une *très grande ville* du Nord, que HUIT communions pascales, *trois* pour la première division, *une* pour la division moyenne, *quatre* pour la petite division. Il s'agissait, le lecteur l'a bien compris, du lycée de Lille.

Voici maintenant un nouveau scandale qui date d'hier seulement, que la *Vraie France* nous signale, et qui n'a pu s'accomplir qu'avec la participation directe des chefs de l'établissement.

« On n'a, sans doute, pas oublié, dit notre confrère, que l'année dernière la musique du lycée n'a pas figuré, contrairement à l'usage suivi jusqué là, à la procession de la Fête-Dieu. On a dit que les jeunes musiciens auraient refusé de prendre part à cette cérémonie religieuse, on a dit aussi que la musique était dissoute à ce moment, et les personnes les plus indulgentes prétendaient que c'était la l'unique motif de son abstention. Quoi qu'il en soit la musique est maintenant reconstituée.

» Hier, c'était le jour de la première communion au lycée de Lille.

» Dans l'intérieur de l'église, la pieuse fête s'est accomplie d'une façon fort convenable et, c'est consolant à dire, les jeunes communiants ont eu une attitude bien édifiante.

» Mais pour leur faire honneur on n'a rien trouvé de mieux, paraît-il, dans le lycée, que de les recevoir, à leur sortie de l'église, au son de la *Marseillaise*, jouée par la musique aux applaudissements des autres élèves.

» Que la *Marseillaise*, ce chant de haine et de guerre civile, soit le chant officiel de la République, c'est assez naturel, il est de toutes les fêtes républicaines, il était de la Commune qui fut une fête aussi pour des républicains d'une certaine école, mais qu'elle soit adoptée, dans un établissement de l'Etat, comme le complément d'une fête religieuse, et que l'on vienne joindre sa note discordante aux douces émotions de cette pieuse journée de la première communion, c'est tout simplement odieux et le lycée de Lille aura eu la triste gloire de le réaliser le premier. »

Le *Bulletin scolaire* nous apporte les nominations suivantes, dans le personnel enseignant de Tourcoing et de ses cantons :

Mme Séraphine-Florentine Caguard, de la congrégation des filles de la charité de Saint-Vincent-de-Paul, est nommée institutrice publique à l'école de la rue Notre-Dame des Anges, (emploi nouveau).

Mme Marie-Josephine, Amélie Daudet, du même ordre que la précédente est aussi nommée à la même école, directrice de la salle d'Asile (emploi nouveau).

M. Penteau, instituteur-adjoint à Marquette, est nommé à la même fonction à Mouveaux, en remplacement de M. Menet, envoyé à Marquette.

M. Abraham, suppléant à Neuville-en-Ferrain, est nommé instituteur-adjoint, dans la même localité.

Nous lisons dans le *Progrès du Nord*:

« On sait qu'un comité d'initiative, représentant les diverses corporations ouvrières de l'arrondisement de Lille, s'est constitué dans le but d'organiser un congrès régional où seraient débattues les questions qui devraient être ensuite soumises au congres ouvrier de Marseille.

» Ce comité vient de publier une circulaire dans laquelle il annonce que le congrès régional se réunira le 8 juin prochain.

» Voici la nomenclature des questions qui seront portées à l'ordre du jour.

« 1° Droit d'association et de réunion; 2° Diminution des heures de travail, suppression du travail de nuit ; 3° De la nécessité d'améliorer la situation de la femme dans les manufactures ; 4° Suppression du travail dans les couvents ; 5° Réglementation du traval dans les prisons ; 6° Suppression du livret d'ouvrier ; 7° Révision de la loi sur le conseil des Prud'hommes.

» Le congrès, après une étude approfondie de ces question, procédera à l'élection des délégués ouvriers, qui représentent la région du Nord au congrès de Marseille. »

Les réservistes de la classe 1869 qui auront droit à leur passage dans l'armée territoriale, le 1er juillet 1879, sont prévenus qu'ils devront, à partir du 1er juin prochain et jusqu'au 25 du même mois, déposer leur livret individuel à la Mairie de leur domicile ou de leur résidence ainsi qu'il est indiqué à la page 2 de ce livret.

Les mêmes prescriptions s'adressant aux hommes de la classe 1873 passant à la même date dans la réserve, à l'exception de ceux qui, ayant servi dans l'armée active, ont été renvoyés par anticipation au mois d'août 1878 : les livrets de ces derniers ayant été complétés au corps et au recrutement.

En conséquence, les livrets des catégories désignées ci-dessus, seront pris à la Mairie par la gendarmerie et adressés par elle au bureau de recrutement pour y faire établir les certificats de passage ou les ordres de route ; ils seront renvoyés à la gendarmerie qui les remettra aux intéressés.

Les hommes qui ne se conformeraît pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

Par ordre du général commandant le 1er corps d'armée :

Le commandant du bureau de recrutement,
M. LEVY.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

« Le pélérinage à Notre-Dame de la Marlière a commencé hier. La foule était nombreuse. De 5 à 7 heures du matin, les pélerins n'ont pas cessé d'affluer.

» La chapelle a subi de notables changements depuis l'année dernière. Un beau pavage recouvre le sol, il a été posé au moyen des offrandes recueillies au précédent pélérinage.

»On est en ce moment, occupé à construire le banc de communion du Maitre-Autel. La table qui est de marbre est déjé établie' elle est supportée par des montants aussi de marbre entre lesquels seront adaptés des treillages de fer ouvragés et dorés.

» Les deux autels de Saint-Joseph et du Sacré-Cœur placés de chaque côté du Maitre-Autel sont complètement terminés, ils sont en pierre blanche très travaillés et du meilleur goût. C'est un don d'une personne piense de Tourcoing.

» Le grand Maitre-Autel reste encore à édifier. On veut y sacrifier de 12 à 15,000 fr. Un tronc spécial est placé dans la chapelle afin de recueillir les offrandes à cet égard. Nous engageons vivement les pélerins à ne pas oublier d'y glisser leur obole si modeste soit-elle ; les petits ruisseaux font les grandes rivières.

» Une fois le Maitre-Autel construit, ainsi que la sacristie qui manque encore, la chapelle aura son aspect definitif, et une belle œuvre sera fondée. En ce temps de démolition religieuse il est essentiel de réagir. L'impiété a engagé une lutte formidable qui nécessite une résistance vigoureuse. Organisons donc la résistance de n'importe quelle manière.

»Parmi les nombreux ex-voto qui couvrent les murs de la chapelle, il n'en est pas de de nouveaux depuis l'an dernier.

» On sait que le Saint-Père par un rescrit du 7 septembre 1861, a accordé 300 jours d'indulgence aux fidèles qui dans leur pélerinage à Notre-Dame de la Marlière, réciteront les litanies de la Sainte-Vierge. »

On a commencé aujourd'hui sur la Grand' Place de Tourcoing, les péparatifs de la fête d'inauguration du gaz de dimanche. On monte le kiosque où les morceaux suivants seront joués par la *Musique Municipale* :

PREMIERE PARTIE

1° Le bal Masqué, pas redoublé, Siefer. — 2° La Surprise, Haydn. — 3° Ouverture de Poëte et Paysan, Suppé. — 4° L'Anémone, polka pour piston, Heymans.

DEUXIEME PARTIE

5° Tout à la joie, marche, Mimart. — 6° Amoretten, valse, Gungl. — 7° Ouverture de Semiramis, Rossini. — 8° Pot-Pourri, quadrille, Fauwelter.

On annonce comme très-prochaines les représentations à Lille de l'*Assommoir*, la pièce tant discutée, tirée du fameux roman de M. Emile Zola.

On lit dans le *Lyon républicain* :

« On parle dans le monde théâtral d'une complication assez grave qui viendrait tout remettre en question dans cette affaire des théâtres qu'on croyait résolue à la satisfaction générale.

» Nous n'entrerons aujourd'hui dans aucun détail, convaincu que tout s'arrangera à l'amiable et que la nouvelle direction tenant toutes ses promesses, remplira loyalement ses engagements. Les bons souvenirs et les regrets unanimes que M. E. Marck a laissés à Lille nous en sont un sûr garant. »

Deux douaniers en tournée ont arrêté, hier soir, à huit heures, sur la route de Lannoy à Roubaix, en face de l'établissement de M. Boutemy, une voiture dont le dessous à double fond renfermait une cinquantaine de kilos de tabac belge. Le conducteur a été arrêté.

La commune de Croix organise un grand Carrousel public, offert aux amateurs, au bénéfice des pauvres, pour le dimanche 22 juin.

Ce carrousel aura lieu sur la Place.

Clapette est un apprenti cordonnier qui demeure au Tilleul, chez un épicier M. Legrand-Coquelet. Or Clapette n'ayant pas le sou, et voulant aller à la foire de Roubaix absolument, a enlevé 50 francs appartenant à son logeur.

Quant Clapette est revenu de Roubaix, les cinquante francs étaient engloutis. Le jeune drôle convaincu de vol a été remis à la police.

La grève de Lourches

La grève des mineurs de Douchy et de Lourches continue sans incident notable. Les ouvriers se promènent par bande en chantant et persistent à demander le renvoi de M. Nougarède. De son côté, le conseil de régie paraît toujours décidé à maintenir en fonctions l'ingénieur qu'il a choisi et qui a pour mission de réduire le prix de revient sans toucher aux salaires des mineurs.

Hier matin tous les ouvriers *du jour*, qui avaient jusqu'alors continué à travailler, se sont joints aux grévistes et les feux ont été éteints. Seuls les ouvriers qui ont pour tâche de soigner et nourrir les chevaux *du fonds* descendent à leur besogne.

Les fosses sont occupées par les brigades de gendarmes de Bouchain, Denain, Aniche et Somain. Deux cents hommes sont consignés à Valenciennes et prêts à partir au premier signal.

M. le général Billot et son premier officier d'ordonnance, se sont transportés mercredi à Aniches pour examiner la situation.

L'autorité veut laisser toute liberté aux grévistes, mais elle entend les isoler au moyen de cordons militaires, afin d'empêcher toute propagande et toute pression en dehors du territoire intéressé.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de Douchy se réunira dans huit jours pour aviser au moyen de remédier à la situation.

Voici de nouveaux détails qui viennent compléter les renseignements que nous avons publiés hier sur la réunion du conseil de régie.

Le conseil de régie de la Compagnie de Douchy est réuni lundi, en invitant les ouvriers à nommer des délégués qui formuleraient leurs griefs. Après des hésitations, un certain nombre d'ouvriers se décident à entrer dans les bureaux du conseil de régie. Ils demandent d'abord une augmentation de salaire. L'un des administrateurs, M. Schneider, leur prouve, chiffres en main, que cela est de toute impossibilité et les engage à reprendre leur travail sans tarder. Déjà, ils n'ont plus de pain pour leurs enfants; que sera-ce dans quelques jours? Il ajoute qu'il transmettra à la décision générale des actionnaires, la demande d'augmentation, qui consisterait à élever la moyenne des journées à trois francs.

Pendant qu'ils délibèrent ainsi, leurs camarades poussent le cri de: « A bas l'ingénieur ! »

Or, cet ingénieur, à peine arrivé depuis un mois, n'a rien fait qui puisse soulever de telles clameurs. On s'explique difficilement la colère des ouvriers.

Les ouvriers demandent encore que les drogues de la pharmacie ne soient pas délivrées au chef de la famille seul, mais à tous les membres indistinctement, femmes et enfants. Le conseil de régie leur accorde ce droit pour l'avenir.

Après quelques propos échangés on se sépare et bientôt on ne voit plus d'ouvriers réunis en groupe stationner. Il rentrent chez eux dans d'excellentes dispositions ; et l'on croit qu'ils descendront tous à la fin de cette semaine ou plutôt au commencement de la semaine prochaine. On peut considérer la grève comme terminée.

M. Duflos, commandant la gendarmerie du Nord, est à Douchy depuis deux jours.

Une dépêche reçue hier soir, nous informe que la grève recommence au Levant-du-Flenu et à Cuesmes. Les ouvriers sont très-irrités.

Aux concessions faites par la Compagnie, que nous avons fait connaitre hier, il faut en ajouter deux : Nouveaux percements qui permettront d'augmenter un peu les salaires ; réduction des retenues pour amendes de 5 0/0 à 3 0/0.

Hier le général Billot s'est entretenu avec les délégués des ouvriers, il s'est mêlé à leurs groupes, faisant appel à leurs bons sentiments.

Les actionnaires de la Compagnie se réunissent, vendredi, à deux heures, à Valenciennes.

BAVAI. — Pendant l'orage de dimanche, F Baude, âgé de 51 ans journalier à Taisnières-sur-Hon, travaillait dans les champs avec deux chevaux de son patron, Voulant se mettre à l'abri de la pluie, il mit ses chevaux au trot pour gagner une haie où se trouvait déjà un nommé Ch. Wallier, âgé de 13 ans.

Tout à coup les chevaux furent renversés, et Wallier ne vit plus leur conducteur.

Le malheureux Baude avait été foudroyé, ses vêtements étaient en lambeaux, un de ses souliers avait été enlevé et lancé à dix mètres. Il laisse une veuve avec sept enfants, dont cinq en bas-âge.

STEENVNORDE. — C'est samedi prechain, que se tiendra à Steenvoorde la *foire de mai*. — Cette importante foire attire, tous les ans, une grande affluence de monde et le nombre des bestiaux exposés en vente y est considérable.

CAUDRY. — Le sieur Bucquet Joseph, patissier, âgé de 35 ans, soldat de l'armée territoriale, faisait sa période d'instruction à Landrecies. L'avant-veille de sa libération, dans la nuit, Bucquet, ayaut un besoin à satisfaire, voulut descendre dans la cour de la caserne; trompé par l'obscurité il crut être sur l'escalier alors qu'il se trouvait à une porte servant à remonter des fourrages de la cour, il fut précipité dans le vide et tué sur le coup.

Le corps de ce malheureux a été transporté hier, dans sa famille, à Caudry.

Il laisse une veuve enceinte, deux enfants et sa vieille mère dont il était l'unique soutien.

— MARLY-LEZ-VALENCIENNES. — L'assemblée générale des actionnaires de la société des mines de houille de Marly-lez-Valenciennes a eu lieu le dimanche 27 avril. Le rapport du Conseil constate l'avancement des travaux qui, poussés avec activité, ont mis à nu un premier groupe de veines que la situation actuelle du marché a seule empêché d'exploiter.

Par une coïncidence heureuse, après une recherche de cinq mois, faite par une galerie poussée au sud de la fosse, une nouvelle veine de 0 m. 20 a été recoupée dans la nuit du 26 au 27 et tout fait espérer que cette veinule est l'avant-coureur du faisceau vers lequel les travaux sont dirigés.

Pour garantir le service des travaux, l'assemblée vote les sommes nécessaires. Elles sont aussitôt couvertes séance tenante, par un groupe d'actionnaires.

— BOLLEZEELE. — Mardi dans l'après-midi, un petit garçon de douze ans, Paul Maegt, jouait dans la grange de ses parents avec des enfants du voisinage, lorsqu'en voulant traverser une gite placée à environ dix mètres de hauteur, il perdit l'équilibre et tomba. Il a été relevé dans un état désespéré.

Nous avons sous les yeux, dit l'*Emancipateur* un échantillon de style lapidaire dont nous nous reprocherions de ne pas faire jouir nos lecteurs. C'est dans un département du nord qu'il a été découvert, à la suite d'une démarche faite par une dame pour obtenir la légalisation de sa signature apposée au bas d'une pétition contre le projet Ferry. Saisi de cette requête, le maire, qui est, on n'en peut douter, grand partisan de l'instruction laïque obligatoire et grand ami de M. Ferry, s'est appliqué à rédiger une solennelle fin de non-recevoir dont voici le texte :

« Madame,

» Au sujet de la pétition que vous m'avez fait remettre par l'entremise du garde, pour moi *égaliser* la signature *qu'il si* trouve, je vous *dirais* madame que nous ne le pouvons pas, car nous avons reçu à ce sujet des instructions qui nous le *defend*, avec toute la bonne *volontée* que je pourrais avoir je ne ne puis le faire. »

On peut voir par là comment rédigent leurs ukases les maires qui refusent flèrement d' « égaliser » les signatures.

EPHEMERIDE ROUBAISIENNE

2 Mai 1792. — La municipalité de Roubaix décide qu'il sera établi des barrières à chaque entrée du bourg afin que les troupes à cheval n'y puissent pénétrer la nuit sans que les habitants en soient prévenus.

La coalition avait renoué ses desseins et une armée de 112,000 hommes menaçait à la fois, au Nord, la Champagne et la Flandre. L'invasion de la Belgique dans le but principal d'appuyer les efforts des républicains belges contre le gouvernement Autrichien, ayant été décidée sur les instances du général Dumouriez, alors ministre des affaires étrangères, une tentative sur Tournai avait